



# Ville de Pecquencourt

## ARRETE MUNICIPAL N°1339

Ville de Pecquencourt,  
place du Général de Gaulle  
59146 Pecquencourt

Téléphone : 03.27.94.49.80  
E-mail : [mairie@pecquencourt.fr](mailto:mairie@pecquencourt.fr)  
Du lundi au vendredi  
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

### REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION LE DIMANCHE 13 AOUT 2023 COURSE CYCLISTE

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation pour assurer le déroulement de la course cycliste organisée le dimanche 13 août 2023 par l'Haveluy Cyclo Club.

### ARRETE

#### ARTICLE I :

Le dimanche 13 août 2023 à partir de 11 h 00 jusqu'à l'issue de l'épreuve, la circulation des véhicules se fera uniquement dans le sens de la course suivant l'itinéraire suivant et le stationnement des véhicules y sera interdit :

Au départ : rue Joseph Bouliez, rues de Chambéry, de Termignon, de Poligny, Zénon Facon, de la Croix, Joseph Bouliez.

#### ARTICLE II :

La déviation des véhicules se fera par les rues avoisinantes en suivant le sens de la course et un affichage interdisant le stationnement sera mis en place 48 heures avant la manifestation.

Tous les véhicules en infraction seront mis en fourrière pour le motif de non-respect d'un arrêté.

Les riverains doivent prendre les dispositions nécessaires pour ne pas laisser les véhicules du périmètre définit.

#### ARTICLE III :

Les organisateurs devront assurer la protection des participants sur le parcours en utilisant une signalisation appropriée.

#### ARTICLE IV :

Les signaleurs mis en place par les organisateurs de l'épreuve seront chargés de réguler la circulation des usagers du domaine public routier pendant la durée de la course.

#### ARTICLE V :

La Police Nationale et les services techniques de la ville, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Fait à PECQUENCOURT, le 2 août 2023**

*Le Maire*

*Pour le maire absent, le premier adjoint*

**François CRESTA**

